

CONSIGNES AVANT INTERVENTION

Vous allez être opéré(e) au sein du Groupe Santé Victor Pauchet : 2 avenue d'Irlande 80090 Amiens. Garez-vous sur le parking P1.

Vous êtes attendu(e) au **service d'admission Pôle Médico-Chirurgical, Porte A.**

POUR L'INTERVENTION, VOUS DEVEZ :

- Être à jeun, c'est-à-dire :
 - pas d'alimentation solide 6 heures avant l'entrée,
 - pas de liquide clair (eau, thé, café même sucré, jus de fruit sans pulpe) 2 heures avant l'entrée.À partir de minuit vous ne devez pas fumer ni prendre de chewing-gum.
- Avoir pris une douche la veille au soir et le matin de l'intervention (shampooing compris) avec un savon antiseptique ou votre savon habituel selon la prescription médicale de votre médecin.
- Vous doucher à nouveau le matin de l'intervention.
- Vous être brossé les dents le matin.
- Prévoir un accompagnant pour le retour au lieu de résidence et deux accompagnants pour les mineurs.

VOUS DEVEZ ÔTER :

- Les bijoux, les piercings et tout objet de valeur (bijoux...)
- Le vernis à ongles (mains et pieds), French manucure, faux ongles, le maquillage
- Les lunettes et lentilles de contact

VOUS DEVEZ APPORTER :

- Le consentement éclairé du chirurgien et l'autorisation pour la procédure anesthésique signés.
- Vos examens biologiques : bilan sanguin, bilan urinaire et votre résultat de test PCR.
- Vos examens radiologiques : radiologie, IRM, scanner, mammographie, panoramique dentaire, électromyogramme en votre possession. **(Sans ces documents votre intervention sera reportée).**
- Votre traitement médicamenteux, si vous en avez un en cours, ainsi que votre ordonnance.
- Appliquez et respectez les consignes du chirurgien et de l'anesthésiste.
- Amenez, si vous avez des prothèses dentaires ou auditives, une boîte pour pouvoir les conserver le temps de l'intervention et votre étui à lunettes ou à lentilles.

POUR LES ENFANTS VOUS DEVEZ :

- Avoir signé l'autorisation d'opérer par les deux parents et prévoir le carnet de santé.
- Si l'enfant est en famille d'accueil, s'assurer que l'autorisation d'opérer est valide et de moins d'un an et qu'elle est signée par le médecin Chef de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

POUR LES MAJEURS PROTÉGÉS SOUS TUTELLE VOUS DEVEZ :

- Apporter une photocopie du jugement de tutelle et la signature des consentements par le tuteur.
- Apporter l'autorisation d'opérer et l'autorisation pour la procédure d'anesthésie signée par le tuteur.

jeûne pré-opératoire

VOUS AVEZ LE DROIT DE :

Manger



jusqu'à 6h

avant une chirurgie programmée



Boire des liquides clairs

(eau, jus de fruits sans pulpe, thé ou café sans lait)

jusqu'à 2h

avant une chirurgie programmée

Mâcher du chewing-gum
ou sucer un bonbon



juste avant

une intervention